



Roquesérière, le 20 mars 2017

## **CONVOCATION**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

**JEUDI 16 mars 2017**

**A 20 Heures**

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

### **Ordre du jour :**

<b>Adoption du compte rendu de la séance du 23 février 2017</b>	
<b>FINANCES</b>	<b>Délibération Avenant Marché chaufferie Lot 6 –</b> <b>Délibération Avenant Marché chaufferie Lot 4 – (attente réponse ATD)</b> <b>Délibération pour mise en place Télétransmission données (Préfecture – Trésor) avec Berger Levraut</b> <b>Délibération Approbation compte de Gestion 2016</b> <b>Délibération Approbation Compte Administratif 2016</b> <b>Délibération Affectation du résultat de l'exercice 2016</b> <b>Délibération Participation financière déplacement candélabre SDEHG</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>Main courante</b>

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-sept , le seize mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, BRUNETTA Brigitte, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints  
Mmes et MM DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, conseillers municipaux

Absents : M ROCCHI Jérôme

Absents représentés : M CANCEL Michel par M GENEVE Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme VIE Myriam

## **Délibération N° 2017/03-1 : AVENANT N°2 AU MARCHE « Réalisation d'une chaufferie bois » lot 6 Chaufferie, Réseau, Electricité**

**Considérant** la délibération n°2016/6-4 du 8 juin 2016 relative à l'attribution du marché la réalisation d'une chaufferie bois ;

Monsieur le maire informe que les travaux touchent à leur fin. Le présent avenant a pour objet l'intégration des coûts supplémentaires au marché de base concernant les travaux suivants :

- la mise en place du réseau caloporteur.

Il convient donc d'effectuer les modifications. Monsieur le maire précise donc la nécessité de réaliser un avenant selon les caractéristiques suivantes :

Entreprise	Montant de base	Avenant	Nouveau montant	Variation
LAMBOLEZ-CAVAILLES	90438.07	884.00	91 322.07	0.97 %
T.V.A. 20 %	18087.61	176.80	18 264.41	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>108525.68</b>	<b>1060.80</b>	<b>109 586.48</b>	

**Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de réalisation de la chaufferie bois et d'un réseau de chaleur associé – lot 6 Chaufferie, Réseau, Electricité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE FINANCER** cette opération pour un montant de 884.00 €HT.

## **Délibération N° 2017/03-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les Compte Administratif de l'exercice 2016 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

## **Délibération N° 2017/3-3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BRUNETTA Brigitte, adjointe au maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Jean Claude MIQUEL, maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de l'exercice :	302 728.74 euros
Recettes de l'exercice :	406 763.03 euros
Excédent antérieur reporté :	335 824.77 euros
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>439 859.06 euros</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses de l'exercice :	304 156.58 euros
Recettes de l'exercice :	54 297.82 euros
Excédent antérieur reporté :	258 979.00 euros
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>9 120.24 euros</b>

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 : + 448 979.30 euros**

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Délibération N° 2017/3-4 : Choix d'un prestataire pour la dématérialisation des actes, des bordereaux comptables**

Monsieur le maire présente au Conseil municipal la nécessité d'acquérir un logiciel informatique adéquate dans le cadre de :

- la dématérialisation des actes (Délibérations, Budgets, Arrêtés...) auprès des Services de la Préfecture de Haute-Garonne
- la télétransmission totale des données comptables auprès de la Trésorerie de Montastruc (Bordereaux de mandats, de titres, signature électronique de l'ordonnateur...).

Dans ce cadre, il a été établi des devis auprès de deux sociétés : Syndicat Mixte AGEDI et Berger Levrault.

Entreprise	Chorus Pro	Certificat	Mise en service	Contrat	TOTAL
Syndicat Mixte AGEDI	Non	150.00 / certificat pour 3 ans	640.00	310 € à partir 2ème année	1100 € HT
Berger Levrault	offert	450.00 / certificat pour 3 ans	680.00	50.00 € par an pour 3 ans	1180 € HT

Suite à l'exposé de Monsieur le maire, il convient de constater que le prestataire AGEDI ne fournit l'accès à la plateforme Chorus Pro que dans la mesure où nous prenons la totalité de leurs logiciels de comptabilité. Hors, la commune est actuellement équipée avec les logiciels de Berger Levrault.

**Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** le devis de la société Berger Levrault
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE FINANCER** cette opération pour un montant de 1180.00 €HT.

## **Délibération N° 2017/3-5 : DEPLACEMENT CANDELABRE SUR L'ESPLANADE ET RAJOUT D'UN APPAREIL ROUTE DE SAINT SULPICE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 30 novembre dernier concernant le déplacement d'un candélabre sur l'esplanade et rajout d'un appareil route de Saint-Sulpice, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BT79) :

### Déplacement du mât derrière l'église :

- dépose du candélabre n°63
- ouverture d'une fouille pour confection d'une boîte de jonction 25/10 mm<sup>2</sup> sur le câble éclairage public souterrain existant
- depuis la boîte de jonction, déroulage d'un câble HN 4x10 mm<sup>2</sup> alu dans une tranchée de 13 mètres de longueur jusqu'au candélabre n°63 à reposer vers le portail.

### Route de Saint-Sulpice :

- reprise du réseau éclairage public existant et pose d'un appareil LED de puissance 55 W sur le support béton existant au niveau du plateau traversant sur la route de Saint-Sulpice.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	637€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 351 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (Estimation)</b>	<b>1 054 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 042 €</b>

Avant de la planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté selon le vote suivant : 3 vote d'abstentions, 11 vote pour
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus

## **Questions diverses :**

### Délibération Avenant marché Chaufferie Lot 6 :

*Monsieur le maire présente la délibération l'avenant n°1 au marché « Réalisation d'une chaufferie bois » lot 4 serrurerie concernant la mise en place d'IPN. Dans l'attente de l'étude des comptes rendus de chantier, le Conseil municipal a décidé le report de l'étude de l'avenant au prochain conseil.*

### Délibération Affectation de résultat 2016 :

*Monsieur le maire expose au conseil municipal que le vote de l'affectation de résultat est susceptible d'être effectué lors du prochain conseil municipal concernant le vote du budget 2017 de la commune. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de reporter la présentation de l'affectation de résultat 2016 au prochain conseil.*

### Délibération sur le choix du prestataire logiciel de dématérialisation :

*Suite à l'approbation de la délibération concernant le choix du prestataire du logiciel de dématérialisation, Madame BRUNETTA propose au conseil municipal une étude de subvention possible auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'acquisition du logiciel.*

## Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 16/03/2017

Délibération : Avenant marché « Réalisation chaufferie bois » lot 4 – reportée au 30 mars 2017

Délibération : Délibération Affectation de Résultat – reportée au 30 mars 2017

Délibération N° 2017/3-1 Avenant n°2 au marché « Réalisation d'une chaufferie bois » lot 6 chaufferie, réseau, électricité

Délibération N°2017/3-2 : Approbation du compte de gestion 2016

Délibération N°2017/3-3 : Approbation du compte administratif 2016

Délibération N°2017/3-4 : Choix d'un prestataire pour la dématérialisation des actes, des bordaux comptables

Délibération N°2017/3-5 : Déplacement d'un candélabre sur l'esplanade et rajout d'un appareil route de Saint Sulpice

**Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 14**

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis (mandataire)		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	
M. CANCEL Michel	ABSENT REPRESENTE(Mandant)	Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	ABSENT
M. SCHOTT Grégory			